

Taux Minimum d'Impôt Mondial : Détaché des réalités des pays en développement

Par Sébastien Babou Diasso *

Résumé

Sous la direction des pays du G20 et de l'organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le Cadre Inclusif sur la réforme de la fiscalité internationale a adopté le 8 octobre 2021 une solution à deux piliers visant à résoudre les défis auxquels sont confrontés les pays dans le système fiscal actuel au niveau international. Cependant, le moins que l'on puisse dire, c'est que ces solutions n'apportent pas de réponses aux préoccupations de nombreux pays en développement, en particulier le taux d'impôt minimum de 15%, dans un contexte où la plupart des pays en développement membres de Centre Sud et du G-77+Chine ont déjà des taux effectifs bien au-dessus de ce minimum. Cette note vise à informer sur les niveaux actuels des taux d'imposition effectifs dans les pays en développement, pour lesquels les données sont disponibles, et à montrer pourquoi il ne serait pas pertinent de prendre en compte le taux minimum adopté dans le cadre inclusif. Mobiliser plus de ressources fiscales des entreprises multinationales est important pour les pays en développement pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Nous recommandons donc que les pays en développement ignorent simplement le pilier deux et maintiennent leurs taux d'imposition actuels, ou les augmentent à des niveaux plus adaptés à travers l'application de mesures unilatérales plutôt que d'accepter d'être soumis à la procédure indiquée dans le pilier deux s'ils décident de l'appliquer.

Under the umbrella of the G20 and the OECD, the Inclusive Framework adopted on 8 October 2021 a two-pillar solution to address tax challenges arising from the digitalization of the economy. However, these solutions do not respond to the needs of many developing countries, in particular the global tax minimum rate of 15%, in a context where most developing countries, defined as Member States of the South Centre and the G-77+China, have an average effective tax rate higher than the adopted rate. This policy brief provides information of the current effective tax rates in some developing countries, and highlights why the minimum rate of 15% in Pillar Two is insufficient for them. Tax revenue mobilization is important for developing countries to achieve the sustainable development goals. It is thereby recommended that developing countries simply ignore Pillar Two and maintain their current higher rate or increase their rate to an appropriate level and enforce it through unilateral measures rather than the rule order under Pillar Two, which they will have to follow if they decide to implement it.

El Marco Inclusivo del G20 y la OCDE adoptó el 8 de octubre de 2021 una solución de dos pilares para abordar los desafíos fiscales derivados de la digitalización de la economía. Sin embargo, esta solución no atiende las necesidades de numerosos países en desarrollo, en particular el tipo impositivo mínimo del 15 %, en un contexto en el que la mayoría de los países en desarrollo, definidos como Estados Miembros del Centro del Sur y el G-77+China, tiene un tipo impositivo efectivo promedio mayor que el tipo adoptado. En este informe de políticas se facilita información sobre los tipos impositivos efectivos que están en vigor actualmente en algunos países en desarrollo, y se ponen de relieve las razones por las que el tipo mínimo del 15 % recogido en el Segundo Pilar es insuficiente para ellos. La movilización de los ingresos tributarios es importante para que los países en desarrollo logren los objetivos de desarrollo sostenible. De este modo, se recomienda que los países en desarrollo simplemente ignoren el Segundo Pilar y mantengan su tipo superior actual o aumenten su tipo hasta un nivel adecuado, y lo apliquen a través de medidas unilaterales en lugar de mediante la regla del Segundo Pilar, que tendrán que seguir si deciden implementarla.

* Sébastien Babou Diasso (Diasso@southcentre.int) est un Consultant, chargé de recherche en fiscalité internationale dans le département en charge du Développement Durable et des Changements Climatiques, au sein du programme Initiative Fiscale du Centre Sud. Il a acquis de l'expérience avec les Nations Unies, le Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, et avec le secteur privé notamment Zoodo International (une agence conseil en stratégie et relations internationales) et le Centre Africain pour le Commerce International et le Développement. Il a un Master en Economie Politique de l'Université de Fribourg, un Master en Etudes Africaines de l'Université de Genève. Il a également un Diplôme d'Etudes Supérieures en Relations Internationales et Diplomatie de l'Institut des Hautes Etudes Internationales, et une Maîtrise en Analyse et Politique Economique de l'Université de Koudougou.

Nos remerciements à Abdul Muheet Chowdhary, Chargé de programme principal de l'Initiative Fiscale du Centre Sud, pour ses commentaires.

1. Introduction

Les propositions visant à reformer le système fiscal mondial soumises par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et le G20 par le Cadre Inclusif sur l'Erosion de la Base Fiscale et le Transfert des Bénéfices à travers une solution à deux piliers ont été adoptées le 8 octobre 2021¹. Dans le deuxième pilier de cette proposition de réformes, un taux effectif minimum d'impôt de 15% applicable au niveau mondial aux Entreprises Multinationales (EMN) qui ont des revenus annuels au-dessus du seuil de 750 millions de dollar US a été adopté.

Certaines des propositions ont été adoptées sans prendre en compte les réserves émises par les pays en développement qui demandaient plus de justice fiscale² à travers l'acceptation d'un taux d'impôt d'au moins 20% selon le Forum Africain de l'Administration Fiscale (ATAF) et l'Union Africaine (UA), et 25% selon des pays comme l'Argentine³ ainsi que d'autres organisations de la société civile comme la Commission Indépendante pour la Reforme de la Fiscalité des Entreprises Internationales (ICRICT), l'Alliance Globale pour la Justice Fiscale (AGJF), le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF), Oxfam et autres structures.

Le premier constat que l'on fait est que l'ordre d'application des règles dans le deuxième pilier ne va pas profiter aux pays en développement. Selon cet ordre, la priorité est donnée en premier lieu à la juridiction principale où l'entité mère est basée (UPE) et qui est généralement un pays développé. Par exemple, les grands géants de la technologie tels que Facebook, Google, Apple, etc. ont tous leur entité mère aux États-Unis. Si cette juridiction refuse d'exercer le droit d'imposer le revenu sous-imposé, le règlement donne une seconde "chance" à la juridiction intermédiaire de la société mère de l'entreprise multinationale pour une imposition complémentaire du bénéfice sous-imposé⁴. Ce n'est que si ces deux juridictions refusent de percevoir ce montant que la juridiction source d'où pro-

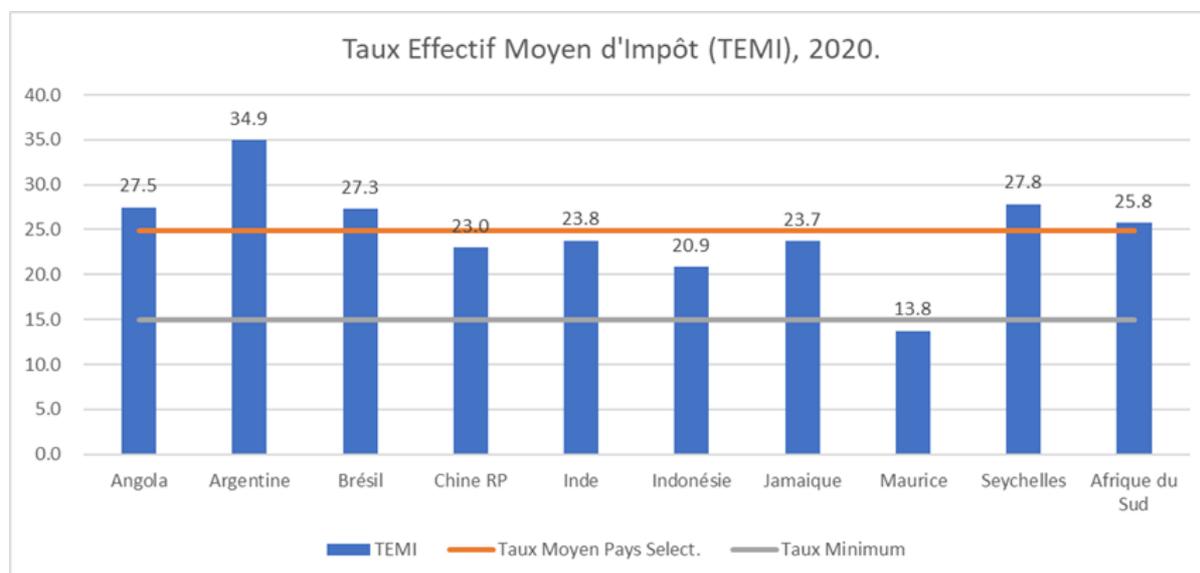
vient le revenu peut à son tour imposer le revenu sous-imposé. Cela rend improbable la possibilité pour les juridictions sources, essentiellement des pays en développement, de bénéficier d'un droit d'imposition du bénéfice sous-imposé.

Le deuxième constat est que le faible niveau de taux minimum d'impôt (15%), en plus de ne pas refléter la réalité des pays en développement, présente un risque évident de diminution des recettes fiscales si ces propositions sont prises en compte par les pays en développement. Selon certaines estimations, les propositions du deuxième pilier profiteront principalement aux pays du G7, qui avec seulement 10 % de la population mondiale, collecteront 60 % des recettes associées à cet impôt minimum⁵. Pourtant, un taux minimum d'au moins 21 % aurait permis de recouvrer plus de 540 milliards de dollars⁶, tandis qu'une autre proposition de la société civile, dénommée Taux Effectif Minimum d'Imposition (TEMI), aurait généré 640 milliards de dollars⁷, ce qui aurait permis aux gouvernements de disposer davantage de fonds pour réaliser les Objectifs de Développement Durable. En somme, un taux de 15% tel que proposé par l'OCDE ne permettra de mobiliser qu'un infime montant de revenus soit 150 milliards de dollars supplémentaires⁸.

2. Taux Effectif Moyen d'Imposition dans les pays en Développement

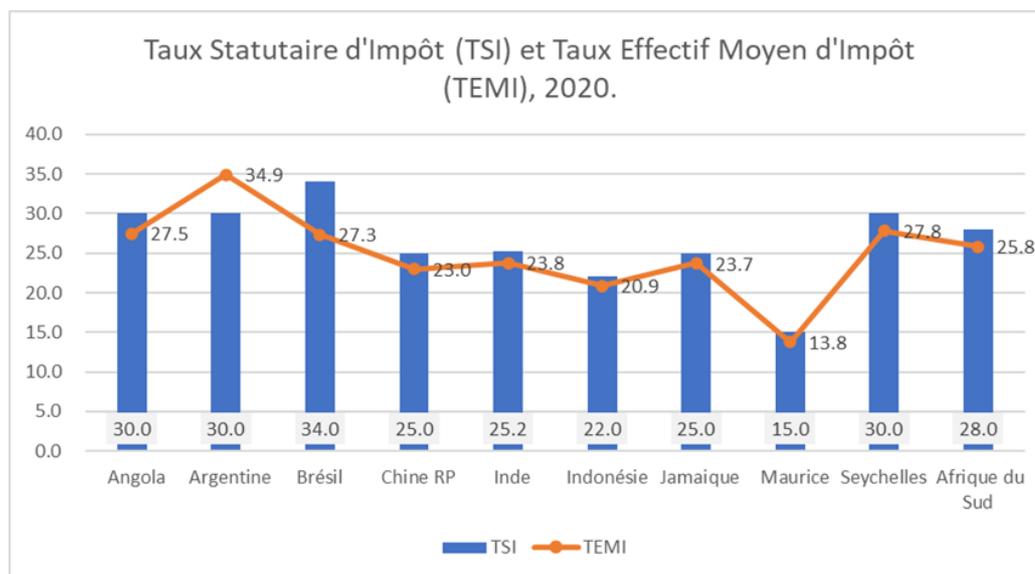
Cette note politique, qui s'appuie sur une analyse des données, vise à montrer l'énorme différence entre le taux effectif minimum d'imposition de 15 % proposé par le Cadre Inclusif de l'OCDE/G20 et les taux d'imposition effectifs dans les pays en développement. Elle cherche à montrer que le taux minimum du Cadre Inclusif est beaucoup trop bas pour être utile aux pays en développement et qu'il n'est pas en phase avec leurs réalités et aspirations en matière de mobilisation durable de ressources financières. Notre analyse est basée sur les pays pour lesquels des données sont disponibles dans la base de données de l'OCDE sur les statistiques de l'impôt sur les sociétés⁹, en particulier des données sur les taux effectifs moyens d'imposition. Elle se concentre principalement sur les

Graphique 1 : Taux Effectif Moyen pour les pays membres de Centre Sud



Source : Base de données statistiques de l'impôt sur les sociétés de l'OCDE.

Graphique 2 : Taux Statutaire d'Impôt sur les Sociétés et Taux Effectif Moyen d'Impôt pour des pays membres de Centre Sud



Source : Base de données statistiques de l'impôt sur les sociétés de l'OCDE.

pays en développement, définis comme membres du Centre Sud, mais inclut également autres pays membres du groupe des 77 (G-77) et la Chine.

2.1. Taux Effectif Moyen d'Impôt de quelques pays membres de Centre Sud

Plusieurs pays en développement ont déjà des taux effectifs moyen d'impôt bien au-dessus du taux minimum de 15% adopté. Le graphique 1 présente ces taux pour certains pays membres de Centre Sud pour lesquels les données sont disponibles.

Comme le montre le graphique 1, le taux effectif moyen d'impôt de ces pays est de 25 %, soit de 10 points de pourcentage au-dessus du taux minimum de 15 %. Des pays comme l'Argentine (34,9 %), les Seychelles (27,8 %), l'Angola (27,5 %) et le Brésil (27,3 %) ont des taux effectifs supérieurs au taux moyen, et qui sont bien plus élevés. Tous ces pays, à l'exception de l'île Maurice, ont des taux effectifs supérieurs à 20 %.

Alors que le taux statutaire d'imposition des sociétés est le taux officiel de base et non ciblé sur un secteur spécifique communiqué par les gouvernements, le taux effectif moyen d'imposition représente la contribution fiscale moyenne d'une entreprise sur un projet d'investissement générant des bénéfices économiques supérieurs à zéro selon la définition de l'OCDE. Le premier indique le taux d'imposition global auquel sont confrontées les sociétés et est utilisé pour comparer le taux d'imposition standard des sociétés entre les juridictions et dans le temps. Le second tient compte de caractéristiques telles que les amortissements fiscaux ainsi que d'autres allocations et déductions pour les sociétés¹⁰.

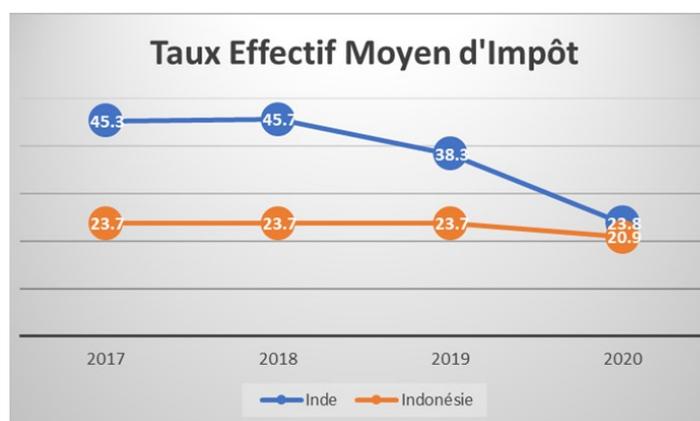
À l'exception de l'Argentine, tous ces pays ont des taux d'imposition effectifs moyens (TEMI) inférieurs au taux statutaire d'impôt sur les sociétés (TSIS), comme le montre le graphique 2. Cela signifie que des incitations en termes

de taux effectif d'impôt plus faibles dans certains secteurs spécifiques ont déjà été offerts par ces pays aux investisseurs.

En outre, des pays comme l'Inde, qui avaient auparavant des taux effectifs élevés, ont considérablement réduit leur taux au fil du temps, comme le montre le graphique 3. Cela signifie que des efforts ont déjà été fait pour motiver les investisseurs. Une demande de réduction du taux effectif à un minimum de 15% serait une réduction excessive et ne permettra pas aux pays en développement de mobiliser de revenus pour financer leurs objectifs de développement.

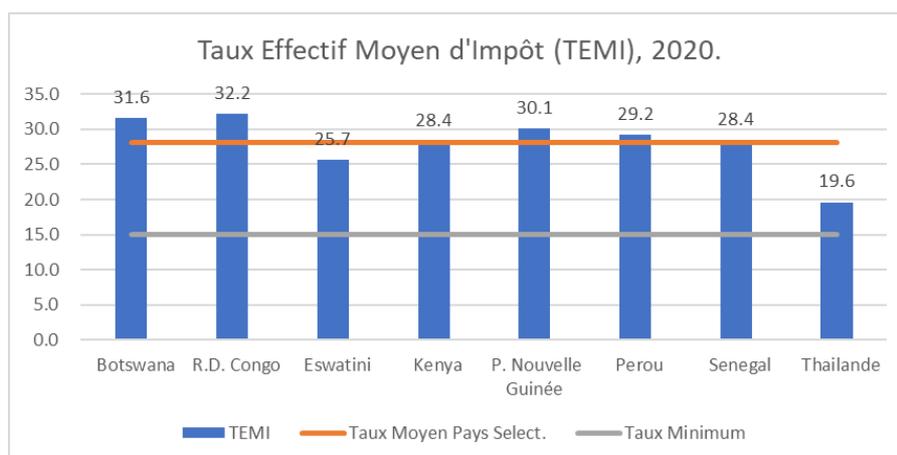
De plus, l'argument selon lequel la réduction des taux d'impôt entraîne une augmentation des investissements est discutable. En effet, le raisonnement qui sous-tend l'abaissement du taux d'impôt suppose que toutes les considérations

Graphique 3 : Taux Effectif Moyen d'Impôt pour l'Inde et l'Indonésie



Source : Base de données statistiques de l'impôt sur les sociétés de l'OCDE.

Figure 4 : Taux Effectif Moyen d'Impôt des pays du G77+ la Chine



Source : Base de données statistiques de l'impôt sur les sociétés de l'OCDE.

autres que la fiscalité, à savoir les facteurs non fiscaux, sont égales pour les investisseurs, et compte tenu de la possibilité d'une grande mobilité, ils peuvent délocaliser les investissements dans les pays où la charge fiscale est la plus faible. Cependant, ces facteurs non fiscaux sont également importants pour les investisseurs lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement. Diverses études ont montré que les facteurs non fiscaux, c'est-à-dire les facteurs économiques et institutionnels tels que le coût de la main-d'œuvre, l'accès aux infrastructures et leur qualité, la taille du marché, l'accès aux matières premières et leur coût, le coût du transport, la stabilité politique et le cadre juridique dans un pays, sont tout aussi d'une importance capitale pour les investisseurs¹¹.

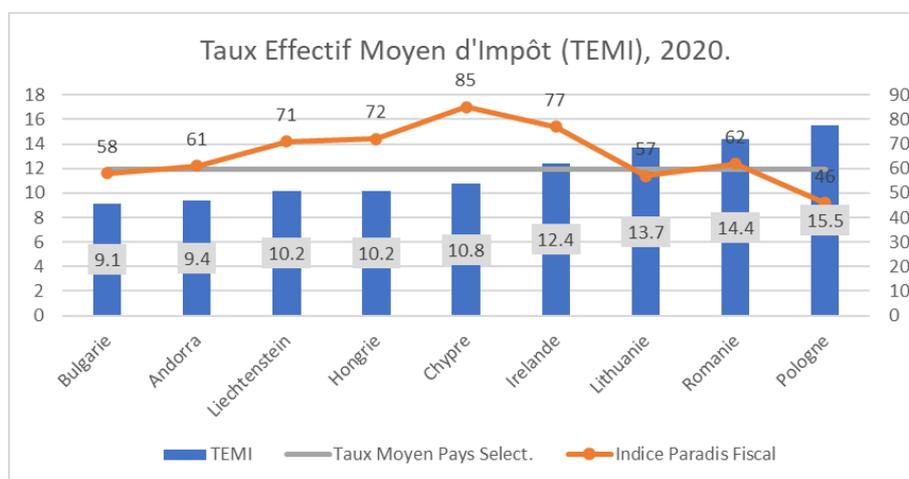
Ces facteurs atténuent la relation entre l'impôt sur les sociétés et les décisions d'investissement et sont déterminants pour savoir si l'investissement sera plus sensible au taux d'impôt sur les sociétés ou non. Les investisseurs ont besoin d'un niveau basique acceptable de ces facteurs dans

un pays et de la disponibilité de certains biens publics qu'un faible taux d'imposition ne peut compenser à lui seul. Or, les recettes fiscales sont nécessaires pour des investissements publics et des réformes afin de porter les facteurs non fiscaux à un niveau acceptable et incitatif. L'abaissement des taux d'imposition pour compenser le sous-développement des conditions de production a déclenché une "course vers le bas" vicieuse et a rendu les pays en développement incapables de fournir le "climat d'investissement" requis et les a maintenus dans le "cercle vicieux de la pauvreté"¹².

2.2. Taux Effectif Moyen d'Impôt des pays du groupe des 77 (G-77) + la Chine

Outre les pays membres de Centre Sud, d'autres pays en développement membres du G-77+Chine seront également affectés. Deux filtres sont appliqués pour cette analyse. Le premier est de cibler les pays membres du G-77+Chine pour lesquels des données sont disponibles dans la base de données de l'OCDE sur les statistiques de l'impôt sur les sociétés. Le sec-

Figure 5 : Pays ayant des Taux Effectif Moyen d'Impôt faible



Source : Base de données statistiques de l'impôt sur les sociétés de l'OCDE et données sur l'index de paradis fiscal du Réseau pour la Justice Fiscale.

ond est de cibler les pays qui ont un Revenu National Brut (RNB) par habitant de 12 353 dollars, utilisé pour définir les pays en développement dans le deuxième pilier¹³. Les résultats montrent les mêmes réalités que pour les pays membres de Centre Sud. Dans le graphique 4, le taux effectif moyen d'impôt pour ces huit pays est de 29%, soit 14 points de pourcentage de plus que le taux minimum de 15%. Des pays comme le Botswana (31,6 %), la République Démocratique du Congo (32,2 %) et le Pérou (29,2 %) ont des taux effectifs d'impôt qui représentent environ le double du taux minimum adopté. Aucun de ces pays n'a un taux effectif inférieur à 20%, à l'exception de la Thaïlande (19,6%).

Si l'on fait la moyenne du taux d'imposition effectif de tous les pays en développement membres de Centre Sud et du G-77+ Chine et mentionnés dans les figures 1 et 4, le taux effectif moyen d'impôt en 2020 était de 26,3 %, supérieur au taux minimum de 11,3 points de pourcentage.

2.3. Pays ayant un score de « Paradis Fiscal » élevé

Le graphique 5 montre des pays dont le taux effectif moyen d'impôt est faible. Le taux moyen dans ces pays est de 12 %, soit 3 points de pourcentage de moins que le taux minimum de 15 %. On constate également que les pays ayant un faible taux effectif sont aussi ceux qui ont un score élevé de paradis fiscal, c'est-à-dire des pays ayant un taux non nul mais inférieur à 15 %¹⁴. Le score de paradis fiscal d'un pays ou d'une juridiction, tel que définie par le Réseau pour la Justice Fiscale, est une mesure de la marge de manœuvre laissée aux abus en matière d'impôt sur les sociétés par le système fiscal et financier d'un pays. Un taux minimum de 15% semble apaiser les paradis fiscaux et ne reflète pas les besoins et les demandes de la plupart des pays en développement.

3. Collecte de l'Impôt sur les Sociétés

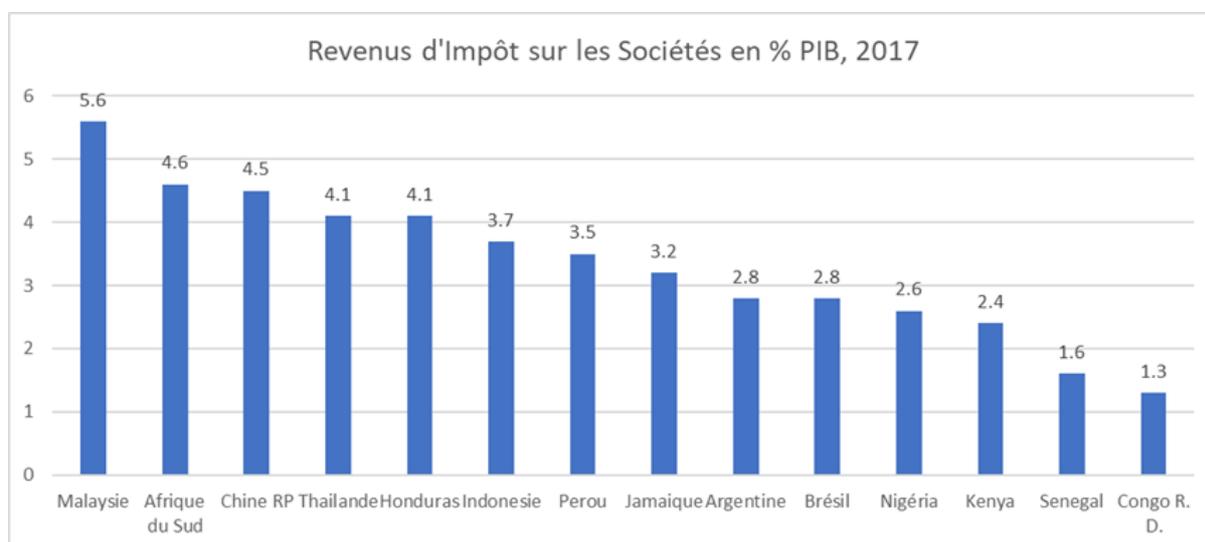
L'impôt sur les sociétés (IS) est une source importante de revenus pour les pays en développement. Le Forum Africain de l'Administration Fiscale (ATAF) a montré dans son

rapport intitulé « African Tax Outlook (ATO) » de 2019¹⁵ que les taux d'impôt sur les sociétés sont considérablement différents d'un pays à l'autre en Afrique. Les taux vont de 15 % (Maurice avec le taux le plus bas) à 35 %, et de nombreux pays appliquent différents taux sectoriels pour attirer les investissements. Cela a conduit à un faible niveau des recettes provenant de l'impôt sur les sociétés dans les pays africains cités par l'African Tax Outlook. Toutefois, l'impôt sur les sociétés restent une part importante des recettes fiscales des pays africains. Il représentait en moyenne 15,6 % des recettes fiscales en 2017 dans 34 pays africains, avec quelques différences entre les régions économiques. Il représentait 22 % dans les pays de l'Union Douanière d'Afrique Australe (SACU), 18 % dans les pays de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), 15 % dans les pays de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et 12 % dans les autres régions, selon le rapport 2019 de l'African Tax Outlook (ATO). Les données issues des statistiques de l'OCDE sur l'impôt sur les sociétés ont montré que dans les pays d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes les revenus d'impôt sur les sociétés représentent respectivement 20,1 % et 15,3 % des recettes fiscales¹⁶.

Cependant, les recettes d'impôt sur les sociétés restent faibles et il est possible d'améliorer la collecte. En termes de PIB, les recettes d'impôt sur les sociétés restent très faibles dans les pays africains couverts par le rapport de l'ATO, avec une moyenne de 2,4 % du PIB en 2017. Pour les pays d'Asie-Pacifique et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les recettes d'impôt sur les sociétés représentaient en 2017 respectivement 3,7 % et 3,3 %¹⁷.

Un argument souvent avancé par les opposants à l'accroissement du taux effectif minimum d'impôt est qu'il est possible d'élargir l'assiette fiscale au lieu de chercher à imposer davantage les multinationales. Dans les pays africains par exemple, 78 % des recettes fiscales totales sont perçues auprès d'un petit nombre de contribuables, qui sont généralement des multinationales¹⁸. Toutefois, cet argument est erroné pour diverses raisons.

Graphique 6 : Revenus d'Impôt sur les Sociétés en % du PIB



Source : Base de données statistiques de l'impôt sur les sociétés de l'OCDE.

Tout d'abord, le taux de 78 % mentionné est celui du total des recettes fiscales, comprenant les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et les taxes sur les salaires que les entreprises retiennent. Deuxièmement, la plupart des pays en développement ont un secteur informel important, représentant entre 50 et 80 % du PIB¹⁹. Il est assez difficile de collecter des recettes fiscales car les entités ne sont pas enregistrées et sont de très petits acteurs par rapport aux multinationales. Troisièmement, un taux minimum global plus élevé signifierait que les multinationales étrangères paieraient les mêmes impôts que les entreprises nationales, ce qui diminuerait le désavantage concurrentiel de ces dernières. Par exemple, une multinationale basée en Irlande payant un taux effectif de 15 % bénéficie d'un avantage par rapport à une multinationale basée en Afrique du Sud qui paierait un taux plus élevé de 25,8 %. Si le taux d'imposition minimal mondial était de 25 %, les deux entreprises paieraient le même montant d'impôts, ce qui les mettrait sur un pied d'égalité.

Il est donc essentiel que le taux minimum soit plus élevé. Étant donné que le taux effectif moyen d'impôt des membres de Centre Sud et des autres pays du G-77+Chine cités est de 26,3%, le taux minimum devrait être d'au moins 25%. Cette analyse donne un aperçu de la faiblesse des recettes d'impôt sur les sociétés dans les pays en développement, dans un contexte où ils doivent mobiliser davantage de ressources financières pour pouvoir atteindre les objectifs de développement durable. Elle met également en évidence l'impact négatif qu'un taux effectif d'impôt plus faible, tel que celui adopté par le Cadre Inclusif de l'OCDE, aura sur la mobilisation des ressources locales des pays en développement.

4. Conclusion

Le taux minimum de 15% qui a été adopté est clairement inadapté et ne peut constituer une solution stable et durable pour les pays en développement qui cherchent à accroître la mobilisation des ressources financières nationales pour répondre aux besoins socio-économiques de leur population et à augmenter leurs investissements publics. Heureusement, les deux piliers ne sont pas liés. Même si les membres du Cadre Inclusif acceptent de mettre en œuvre le premier pilier, le deuxième pilier reste facultatif. Il est donc recommandé aux pays en développement d'ignorer tout simplement le deuxième pilier et de maintenir leur taux actuel plus élevé ou même d'augmenter leur taux à un niveau adapté et de le faire respecter par des mesures unilatérales plutôt que d'accepter l'ordre de la règle dans le deuxième pilier, qu'ils devront suivre s'ils décident de le mettre en œuvre. En fait, il sera bénéfique pour les pays en développement de ne pas se laisser distraire par le taux effectif minimum d'impôt proposé par le Cadre Inclusif OCDE/G20 et de maintenir un taux d'impôt qui reflète leurs réalités et leurs besoins et pouvant les aider à mobiliser les recettes fiscales nécessaires pour financer leur développement et atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Notes:

¹ Voir <https://www.oecd.org/tax/beps/statement-on-a-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-october-2021.pdf>; <https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2021/10/SC-Statement-on-IF-Two-Pillar-Solution-13-Oct-2021.pdf>.

² Voir "Developing Country Demands for an Equitable Digital Tax Solution" à https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2021/10/TCPB19_Developing-Country-Demands-for-an-Equitable-Digital-Tax-Solution_EN.pdf.

³ Voir <https://www.reuters.com/business/argentina-says-15-global-minimum-corporate-tax-rate-too-low-2021-06-28/>.

⁴ Voir "Issues for developing countries in negotiations on the taxation on the digital economy" à <https://us5.campaign-archive.com/?u=fa9cf38799136b5660f367ba6&id=633f158717>.

⁵ Voir « Impôt mondial : les pays du Sud veulent un taux d'au moins 21% », le 29 juin du 2021 à <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/impot-mondial-les-pays-du-sud-veulent-un-taux-d-au-moins-21-20210629>.

⁶ Voir "Biden tax plan can recover \$640bn but OECD proposal would shrink gains and reward worst perpetrators" à <https://www.taxjustice.net/press/biden-tax-plan-can-recover-640bn-but-oecd-proposal-would-shrink-gains-and-reward-worst-perpetrators/>.

⁷ Voir "A less complex and fairer tax reform: the Minimum Effective Tax Rate (METR) for Multinational Corporations" à <https://datawrapper.dwcdn.net/2BhFm/5/>.

⁸ Voir "International community strikes a ground-breaking tax deal for the digital age" à <https://www.oecd.org/tax/beps/international-community-strikes-a-ground-breaking-tax-deal-for-the-digital-age.htm>.

⁹ Voir https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CTS_CIT.

¹⁰ Voir *Corporate Tax Statistics, Third edition* à <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/corporate-tax-statistics-third-edition.pdf>.

¹¹ Voir "Income tax incentives for investment" à <https://olc.worldbank.org/system/files/Income%20Tax%20Incentives%20for%20Investment.pdf>;

Tax Incentives for Investments - A Global Perspective: experiences in MENA and non-MENA countries à <https://www.oecd.org/mena/competitiveness/38758855.pdf>;

"The effectiveness of tax incentives in attracting investment: evidence from developing countries" à <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2012-3-page-129.htm>.

¹² Voir "Interaction of Transfer Pricing and Profit Attribution: Conceptual and Policy Issues for Developing Countries" à https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2018/08/TCPB3_Interaction-of-Transfer-Pricing-Profit-Attribution_EN.pdf.

¹³ Voir <https://www.oecd.org/tax/beps/statement-on-a-two-pillar-solution-to-address-the-tax-challenges-arising-from-the-digitalisation-of-the-economy-october-2021.pdf>.

¹⁴ Voir <https://cthi.taxjustice.net/en/>.

¹⁵ Voir https://events.ataftax.org/index.php?page=documents&func=view&document_id=49.

¹⁶ Voir

https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CTS_CIT#

¹⁷ Voir

https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CTS_CIT#

¹⁸ Voir "Global economic havoc underlines urgency of broadening the tax base in African countries" à

<https://www.ataftax.org/global-economic-havoc-underlines-urgency-of-broadening-the-tax-base-in-african-countries>; "The Role of International Soft Law in Tax Reform: Multilateralism at the Seams" à

<https://www.afronomicslaw.org/category/analysis/role-international-soft-law-tax-reform-multilateralism-seams>.

¹⁹ Voir "Hustle: A case for informal enterprise in the African Continental Free Trade Area" à

<https://www.afronomicslaw.org/2020/05/02/hustle-a-case-for-informal-enterprise-in-the-african-continental-free-trade-area>.



.....

Le South Centre est l'organisation intergouvernementale des pays en développement qui les aide à combiner leurs efforts et leur expertise pour promouvoir leurs intérêts communs sur la scène internationale. Le South Centre a été créé par un accord intergouvernemental qui est entré en vigueur le 31 juillet 1995. Son siège est à Genève, en Suisse.

Le contenu de ce Rapport sur les politiques peut être cité ou reproduit pour un usage personnel à condition qu'il soit clairement indiqué que la source est le South Centre. Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne représentent pas les vues institutionnelles du South Centre ou de ses États membres. Toute erreur ou omission dans ce document relève de la seule responsabilité de son ou ses auteurs. Pour tout commentaire sur cette publication, veuillez contacter :

Le South Centre
International Environment House 2
Chemin de Balexert 7-9
CP 228, 1211 Genève 19
Suisse
Téléphone: +41 22 791 8050
south@southcentre.int
<https://www.southcentre.int>

Suivez le South Centre sur Twitter: [South_Centre](https://twitter.com/South_Centre)



Rapports sur les politiques en matière de coopération fiscale précédents du South Centre

No. 7, February 2019 – Developing Countries and the Contemporary International Tax System: BEPS and other issues by Marcos Aurélio Pereira Valadão

No. 8, July 2019 – Improving Transfer Pricing Audit Challenges in Africa through Modern Legislation and Regulations by Thulani Shongwe

No. 9, September 2019 – Gender, Tax Reform and Taxation Cooperation Issues: Navigating Equity and Efficiency under Policy Constraints by Mariama Williams

No. 10, November 2019 – Addressing Developing Countries' Tax Challenges of the Digitalization of the Economy by Monica Victor

No. 11, February 2020 – The Role of South-South Cooperation in Combatting Illicit Financial Flows by Manuel F Montes

No. 12, September 2020 – Base Erosion and Profit Shifting in the Extractive Industries by Danish and Daniel Uribe

No. 13, February 2021 – Making the UN Tax Committee more effective for developing countries by Abdul Muheet Chowdhary

No. 14, June 2021 – The Tax Sovereignty Principle and Its Peaceful Coexistence with Article 12B of the UN Model Tax Convention by Kuldeep Sharma, ADIT (CIOT, UK)

No. 15, Juin 2021 – Conceptualisation d'un instrument multilatéral des Nations Unies (IML des NU) par Radhakishan Rawal

No. 16, Juillet 2021 – Article 12B - Une solution de convention fiscale par le Comité fiscal des NU pour taxer les revenus numériques par Rajat Bansal

No. 17, Juillet 2021 – Un albatros autour du cou des pays en développement – Clause NPF dans les conventions fiscales par Deepak Kapoor, IRS

No. 18, September 2021 – Combatting Tax Treaty Abuse: Tools available under the BEPS Multilateral Instrument by Kuldeep Sharma, ADIT (CIOT,UK)

No. 19, October 2021 – Developing Country Demands for an Equitable Digital Tax Solution by Abdul Muheet Chowdhary

No. 20, October 2021 – Making the UN Tax Committee's Subcommittees More Effective for Developing Countries by Abdul Muheet Chowdhary, Sebastien Babou Diasso, and Aaditri Solankii

No. 21, November 2021 – Streamlining the Architecture of International Tax through a UN Framework Convention on Tax Cooperation by Abdul Muheet Chowdhary and Sol Picciotto

No. 22, 12 January 2022 – Global Minimum Corporate Tax: Interaction of Income Inclusion Rule with Controlled Foreign Corporation and Tax-sparing Provisions by Kuldeep Sharma, ADIT (CIOT,UK), FTI (Australia), Insolvency Professional (IBBI)